

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 10 juillet 2023

Date de l'annonce publique de la séance : 30 juin 2023

Date de la convocation des conseillers : 30 juin 2023

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Nicolay, échevins

**Feith-Juncker, Gutenkauf, Feypel, Steffen, Reuter-Schmit, Delgado, Theis,
Birchen, Angelsberg, Rasqui, conseillers**

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absents, excusés : personne

Point de l'ordre du jour : 5.2

Objet : Jean Lamesch Exploitation - approbation d'un contrat réglant les modalités de l'acceptation des déchets papiers et cartons au centre de recyclage et de traitement à Holzthum

Le conseil communal,

Considérant que les services techniques de la commune doivent régulièrement faire vider les conteneurs de collecte pour papier et cartons du centre de recyclage au Deich ;

Revu sa délibération du 20 septembre 2021 portant approbation du contrat conclu le 23 février 2021 avec la société anonyme « Jean Lamesch Exploitation S.A. » fixant les modalités de l'acceptation des déchets papiers et cartons au centre de recyclage et de traitement à Holzthum pour la période du 23 février 2021 jusqu'au 22 février 2023 ;

Constatant que ce contrat est venu à terme et qu'il y a donc lieu d'en faire un nouveau ;

Vu le contrat conclu le 9 juin 2023 avec la société anonyme « Jean Lamesch Exploitation S.A. » fixant les modalités de l'acceptation des déchets papiers et cartons au centre de recyclage et de traitement à Holzthum pour la période du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 28 février 2025 ;

Vu la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets tel qu'il a été modifié par la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'approuver le contrat conclu en date 9 juin 2023 avec la société anonyme « Jean Lamesch Exploitation S.A. » de Bettembourg et réglant les modalités de l'acceptation des déchets papiers et cartons au centre de recyclage et de traitement à Holzthum.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 10 juillet 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS